

LE RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Organe désigné pour la publication des Actes légaux et des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Roanne

ABONNEMENTS
Un An..... 6 fr. — Six Mois..... 3 fr.
Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois
Les Communications doivent être adressées à M. A. LAFONT

Administration et Rédaction : 26, rue de la Côte, 26
ROANNE
Directeur politique : A. LAFONT
Rédacteur en chef : AIMÉ FONROBERT

INSERTIONS
ANNONCES : 0,25 cent. la ligne. — RÉCLAMES : 0,30 cent. la ligne
Les Annonces sont reçues :
A Lyon, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort.
A Paris, aux diverses AGENCES DE PUBLICITÉ.
A Roanne, aux BUREAUX DU JOURNAL.

6 Messidor 96. — Romarin

La Fin d'un Empereur

Frédéric III, empereur d'Allemagne, est mort vendredi à Friedrichrhone, à l'âge de cinquante-sept ans et cinq mois, après un an passé de maladie et un peu plus de trois mois de règne.

La canule — qui permettait au syphilaïque souverain de respirer et sur laquelle l'Europe avait les yeux fixés, bien que le spectacle n'en fut pas des plus réjouissants — fonctionnait encore que déjà les notifications diplomatiques étaient préparées. L'ordre et le cérémonial des funérailles venaient d'être réglés quand le docteur Mackenzie épiait les dernières pulsations de son royal client.

Touchant exemple de piété filiale ! Et comme il faut bien augurer des vertus de celui qu'on appellera désormais Guillaume II !

A San Remo, ce scrofuleux laissait déjà percer son impatience de régner. Il brûle, paraît-il, de montrer au monde que, pour être un tant soit peu dégénéré, ce n'est pas moins du sang de Hohenzollern qui circule dans ses veines.

Nous nous garderons de jeter un pleur sur le cadavre du vainqueur de Froeschviller et de Sedan, qui nous a écoeuré pendant plus d'un an avec ses déjections dont on nous servait le tableau tous les matins ; mais il nous plaît d'examiner la proclamation que son héritier vient d'adresser à ce qu'il appelle son peuple, selon le langage des monarches.

En lisant ce morceau de littérature que nous publions plus loin, on verra que l'hypocrisie est la vertu des princes et que M. de Bismarck a décidément fait un élève digne de lui.

A travers tout ce fatras de déclarations piétistes, dans ce langage de prédicateur, il est une phrase à retenir, parce qu'on peut l'interpréter de différentes manières.

Guillaume II, en effet, veut bien nous apprendre « qu'il a promis à Dieu de pratiquer la piété et de défendre la paix ».

Or, défendre la paix n'est pas toujours la maintenir, et l'on peut fort bien faire la guerre sous prétexte d'assurer la paix.

C'est ainsi, d'ailleurs, que fut entreprise la campagne de 1870 et c'est ainsi que se fera certainement celle qui doit éclater un jour ou l'autre, à une échéance plus ou moins brève.

Il dépend de l'Allemagne d'avancer ou de reculer cette échéance. Le vieux chancelier hésitera-t-il à la pensée des conséquences d'une guerre qui ne peut manquer d'être l'écrasement d'une des puissances engagées ? Il faut l'espérer, car M. de Bismarck sait l'Europe trop attachée à la paix pour ne pas condamner celui qui serait évidemment l'agresseur.

D'autre part, il nous guette depuis assez longtemps, et s'il ne nous a pas achevés au lendemain de notre défaite, s'il n'a pas poussé plus loin les querelles d'Allemagne qu'il nous a cherchées l'année dernière, c'est qu'il a moins confiance qu'on ne croit dans la su-

périorité des forces allemandes.

Aussi ne faut-il pas être trop pessimiste et ne faut-il pas voir dans l'avènement au trône de l'estropié de Berlin un danger immédiat. Pourtant il faut l'enviesager.

La haine des Teutons envers nous est toujours aussi vivace, mais elle n'est pas aveugle. Nos ennemis d'hier seront nos ennemis de demain, plus après à la curée, voilà tout !

Notre rôle doit consister à éviter un conflit, mais nous ne devons rien céder de notre dignité. Restons, devant l'Europe, à la fois modérés et fiers ; chez nous fortifions notre armée et notre République.

Soyons unis pour être forts. C'est l'énergie vigilante qui fait le sarg-froid et la force. Ne l'oublions pas.

La tentative de charlatanisme par laquelle un homme prétendait incarner la défense du pays commence à tomber sous le ridicule. L'élection de la Charente sera le coup de grâce donné au prétentieux personnage dont le puffisme égale l'incapacité !

Que la leçon soit profitable ! Ne nous jetons pas dans les bras d'un sauveur quel qu'il soit. Si nous avons été peut-être un peu trop chauvins et trop fanfarons avant 1870, ne péchons pas par l'excès contraire.

Envisageons l'avenir avec calme et sachons bien qu'il suffit à un peuple, pour vaincre, de la confiance en soi-même.

Aimé Fonrobert.

ÉLECTION DE LA CHARENTE

(Scrutin du 17 juin)

M. Gelibert des Séguins, bonaparte. 31,401
Weiller, républicain..... 23,986
Paul Déroulède, boulangiste..... 20,969
(Ballottage).

(Il s'agissait de remplacer M. Ganivet, conservateur, décédé, qui avait été élu, le 4 octobre 1885, au premier tour des élections générales, par 48,753 voix, le second de la liste conservatrice, qui avait passé toute entière).

En face de ce résultat, les boulangistes sont attirés, d'autant plus qu'ils ne savent maintenant qu'elle conduite tenir.

M. Déroulède se désistait-il en faveur de M. Weiller ou bien de M. Gelibert des Séguins ? Nul ne le sait encore.

Nous qui n'avons pas à prendre parti dans cette affaire, puisqu'il n'y a aucun candidat de notre choix, nous marquons les coups. Mais, après le discours de M. Boulanger, la Chambre, nous ne voyons pas pourquoi M. Déroulède ne donnerait pas ses préférences à un bonapartiste. C'est un moyen de faire faire un pas à la Revision quelconque préconisée par le patron.

Et puis songez-vous, si M. Déroulède se désistait en faveur de M. Weiller et que M. Gelibert soit élu — ce qui pourrait bien arriver dans ce département — il sera vainqueur trop facile de faire le compte des voix réactionnaires qui sont allées au candidat boulangiste.

Non, vraiment, l'ami de Paulus est trop à plaindre.

MINISTRES EN VOYAGE

Pendant que M. de Freycinet, ministre de la guerre, faisait un voyage d'études dans l'Est de la France, M. l'oguet se rendait à Marseille où il a prononcé un grand discours.

Ce discours fait allusion à la situation qui nous est créée par la mort de Frédéric III et nous croyons devoir en reproduire les principaux passages.

DISCOURS DE M. FLOQUET

Je n'avais jamais en la pensée, par exemple, a dit M. Floquet, que l'on m'a prêté, dit-on, de discuter une fois de plus devant vous la revision de la Constitution. Ce n'est pas les représentants sont, comme nous, des républicains radicaux, que la revision sincèrement républicaine a besoin d'être défendue, c'est ailleurs, c'est dans les Chambres législatives et ce serait vraiment une trop facile victoire que de venir se faire applaudir à Marseille, en demandant on en promettrait cette réforme.

Ce que je tenais seulement à attester c'est l'intime communion d'un gouvernement ar-

dement dévoué à la République, seule forme logique de la démocratie.

Vous, messieurs les membres du conseil municipal, vous voulez les mêmes choses que nous et vous les avez réalisées. Nous voulons comme vous la concentration, la sérieuse et loyale concentration républicaine pour le progrès politique et social, et c'est cette concentration que par deux fois les électeurs marseillais ont consacrée en vous nommant.

Mes chers citoyens, mes chers amis, dans notre démocratie, contes domaine tous les vieux préjugés qui jadis ont pu avoir cours contre l'armée, contre les anciennes armées, se sont depuis longtemps dissipés en présence de la grande armée nationale qui sortit du sein même de la France, qui ne veut que la servir et la protéger et chez laquelle, ni dans ses chefs, ni dans ses soldats, n'est jamais entrée la plus lointaine pensée d'opprimer ou de détruire la liberté. (Applaudissements.)

Il faut, en effet, rendre cette justice à tous les chefs de cette armée, qui, si quelques-uns ont pu garder dans leur cœur des espérances qui peuvent blesser les nôtres, des croyances que nous ne comprenons pas, jamais, depuis dix-huit ans jusqu'à l'heure présente, aucun de ces chefs ne s'est engagé dans une aventure qui eût pour résultat de faire descendre la France, cette grande nation démocratique et libre, au rang de ces États à civilisation inférieure, où le pouvoir public est disputé par des bandes de prétors à la libre volonté des libres citoyens. (Double salve d'applaudissements.)

Aussi les républicains n'ont-ils jamais entendu introduire la politique dans l'armée, et jamais une raison politique n'a été déterminant pour amener au commandement ou pour en éloigner les généraux qui étaient dignes de servir la patrie, et qui avaient des qualités pour la défendre. (Longs applaudissements.)

Ce que nous voulons, c'est la paix. J'affirme ici avec vous que la France désire, veut et maintiendra la paix aussi longtemps qu'elle le pourra. (Applaudissements.)

Jamais nous n'avons provoqué personne. Nous sommes restés patients, résignés, dans la fermeté conforme à la dignité nationale. Nous avons été fidèles à tous nos engagements et à tous les traités quelques durs qu'ils aient été pour nous. Ainsi, nous avons donné de notre amour de la paix des gages suffisants et un témoignage qui ne peut tromper que ceux qui n'ont aucun intérêt à se tromper. (Applaudissements.)

Non seulement nous avons donné ces témoignages de notre amour pour la paix, de notre volonté de la maintenir, mais nous avons perfectionné ses institutions intérieures et de donner au gouvernement de la République un développement plus libéral et plus démocratique encore, ce n'est pas à ce moment qu'on peut nous soupçonner de bonne foi des arrière-pensées belliqueuses.

Ce n'est pas non plus au moment où nous préparons avec ardeur cette Exposition universelle, à laquelle s'attachent tant d'espérances et pour laquelle une longue paix est nécessaire, ce n'est pas non plus à ce moment que notre volonté peut être suspectée.

Mais, il faut que tout le monde le sache, les divisions apparentes qui, dans notre désir de perfectionner nos institutions, naissent parmi nous, toutes ces querelles politiques qui semblent nous troubler si profondément, ne sont pas, et ne faut pas qu'on le croie en Europe, le commencement de l'anarchie, la fièvre de l'anémie ; elles sont la preuve de la surabondance vitale et comme la surexposition passagère de la croissance politique de la nation. (Vifs applaudissements.)

Non, ce n'est pas l'anarchie qui nous menace. On le verrait bien le jour où quelqu'un voudrait nous réduire à la nécessité de défendre notre patrie. Alors apparaîtrait vite notre unité patriotique ; elle défendrait la patrie comme elle a défendu le territoire national en 1870 et le désespoir paraissant permis, elle a défendu l'honneur national en 1870. (Salves répétées d'applaudissements.)

De son côté, M. de Freycinet a obtenu un chaleureux accueil des populations qu'il a visitées. Il est rentré à Paris complètement satisfait des indications qu'il a recueillies.

On a beaucoup remarqué que le ministre de la guerre s'était complètement abstenu de faire allusion aux questions politiques dans les diverses allocutions qu'il a prononcées au cours de son voyage. Le voyage du ministre de la guerre a conservé, pendant toute sa durée, un caractère purement technique. M. de Freycinet a visité tous les forts, casernes, garnisons, hôpitaux, etc., des gouvernements d'Epinal et de Belfort.

Les cris de : Vive Freycinet ! Vive l'armée ! ont été fréquemment poussés sur son passage.

PROCLAMATION DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Voici le texte de la proclamation adressée par l'empereur Guillaume II au peuple allemand :

A mon peuple !

Un décret de Dieu nous a imposé de

nouveau le deuil le plus cruel. La tombe s'est à peine refermée sur la dépouille mortelle de l'empereur, mon inoubliable grand-père, et l'empereur, mon bien aimé père, vient à son tour d'être appelé de ce monde à la paix éternelle.

L'héroïque énergie, procédant de sa soumission chrétienne, avec laquelle il a su, malgré ses souffrances, être à la hauteur de ses devoirs royaux, semblait permettre d'espérer qu'il serait conservé plus longtemps à la patrie. Dieu en a disposé autrement.

Il n'a été accordé au royal martyr, dont le cœur battait pour tout ce qui est grand et beau, qu'un petit nombre de mois pour montrer aussi sur le trône les nobles qualités de l'esprit et du cœur qui lui ont gagné l'amour de son peuple.

Aussi longtemps qu'il battra des cœurs allemands, on pensera avec reconnaissance aux vertus qui le paraient, aux victoires qu'il a remportées autrefois sur les champs de bataille ; et une gloire ineffaçable éclairera dans l'histoire de la patrie sa figure chevaleresque.

Appelé à monter sur le trône de mes ancêtres, j'ai pris en main le gouvernement en portant mes regards vers le Roi de tous les Rois, et j'ai fait la promesse à Dieu d'être pour mon peuple, à l'exemple de mes ancêtres, un prince juste et doux, de pratiquer la piété et la crainte de Dieu, de défendre la paix, de poursuivre le bien être du pays, de porter secours aux pauvres et aux malheureux, d'être un gardien fidèle du droit.

Quand je demande à Dieu de m'accorder la force nécessaire pour remplir ces devoirs royaux qui me sont imposés de par sa volonté, je m'y sens porté par la confiance que j'ai dans le peuple prussien, confiance que confirme en moi un regard en arrière sur notre histoire. Dans les bons comme dans les mauvais jours, le peuple de Prusse est toujours demeuré fidèle à son Roi.

Cette fidélité dont, dans tous les temps difficiles et au milieu de tous les dangers, la solidité s'est toujours montrée indéroutable vis-à-vis de mes ancêtres, je compte aussi sur elle, parce que j'ai conscience d'y répondre de tout cœur comme prince fidèle d'un peuple fidèle, tous deux également dévoués à la patrie commune. C'est sur cette conscience de la réciprocité d'amour qui m'unit à mon peuple, que je fonde l'espérance que Dieu m'accordera la force et la sagesse nécessaires pour m'acquitter de mes devoirs royaux pour le bien de la patrie.

Potsdam, le 18 juin 1888.

GUILLAUME.

ENCORE UNE QUESTION

A l'Administration militaire

Nous n'avons pas encore eu l'honneur de recevoir une réponse aux questions que nous avons posées au major Varion ou à ses chefs que déjà il nous faut signaler un autre fait non moins regrettable. Il s'agit, cette fois, d'une erreur commise par le bureau de recrutement.

Voici les faits :

Chetail Jean-Marie, de Briennon, venait dernièrement réclamer son livret, lorsqu'il fut appréhendé et conduit en prison. Il avait, paraît-il, été déclaré insoumis sur les registres.

Ce n'est qu'après huit longs jours de prévention qu'il fut remis en liberté. On s'était enfin aperçu que le pauvre garçon, qui fait partie de la classe de 1877, avait accompli, l'année dernière, au 9^{me} de ligne, sa deuxième période d'instruction de 28 jours et qu'il était tout à fait en règle avec la loi. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'une erreur de ce genre devrait être impossible, mais il nous apparaît qu'on aurait bien pu demander des explications à Chetail avant de lui faire subir une peine imméritée qui lui a causé un préjudice grave, à un moment où son travail exigeait sa présence à Briennon.

Il ne fallait pas être d'ailleurs doué d'une perspicacité bien extraordinaire pour déduire de la démarche qu'il venait faire de sa propre initiative qu'il n'était pas coupable.

Ce sont les faits de cette nature qui irritent les hommes et nuisent ensuite à la discipline. Si nous avons pris à tâche de les signaler, c'est afin d'en prévenir le retour.

A un moment où tous les Français ont les yeux fixés sur l'armée il faut à tout pris éviter de donner naissance à la moindre cause de défiance envers elle.

A. F.

LA MINE AUX MINEURS

Notre directeur politique, M. A. Lafont, a démontré, dans un article précédent, les résultats obtenus à Rivede-Gier, par les mineurs travaillant pour leur propre compte.

Depuis, ces braves gens ont rencontré une grande couche à la montagne du Feu. Ils ont pu faire environ quatre mètres d'avancement en plein massif.

C'est donc un vrai succès et les mineurs de Rivede-Gier pourraient aujourd'hui être assurés de l'avenir, si la Compagnie ne venait les arrêter dans leur travail.

Elle assigne en référé le syndicat pour avoir à abandonner immédiatement ces mines créées pour ainsi dire à nouveau — comme dit M. Laur — par un groupe de héros du travail.

La Compagnie veut bien donner ce qui ne vaut rien, mais dès qu'elle s'aperçoit que l'on peu faire mieux qu'elle, elle revient sur sa donation.

C'est pour le moins un singulier système et nous osons espérer — bien timidement — que les juges ne le sanctionneront pas. S'ils le faisaient, on nous assuré que les mineurs ne se laisseraient enlever leur propriété que par la force.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette intéressante affaire, sur laquelle nous attendons des renseignements précis pour notre prochain numéro.

ALBIGNY.

LA STATUE DE VICTOR DE LAPRADE

On inaugurerait, dimanche dernier, à Montbrison, la statue de Victor de Laprade, le poète forézien.

Une foule énorme s'était rendue dans la ville morte pour assister à une cérémonie peu ordinaire en cet endroit. On comptait sur des curiosités. Le poète François Coppée successeur de M. de Laprade au fauteuil académique, sans doute pour avoir écrit *La grève des forgerons*, un réquisitoire bourgeois, devait prononcer un discours.

Il a fait en chantant de son prédécesseur les vertus campagnardes et la vie de la statue « des éléments autrement précieux que l'or et l'argent mêlés à l'airain de Colonne », il y a vu « de l'idéal et de la vertu ».

Je ne comprends pas, mais il paraît que c'est très beau puisqu'une triple salve d'applaudissements a accueilli cette dernière phrase venue comme une péroraison.

Fort heureusement, le docteur Bonnard, par une vigoureuse harangue, est venu relever cette timide élogie. Il représentait la société amicale des Foréziens de Paris. Dans un langage superbe, notre compatriote a su rendre un hommage éclatant au talent de Laprade, sans toutefois tomber dans les lieux communs qui jusque là avaient servi à faire l'éloge des monarchistes.

Non éloquent fut même tellement persuasive, il sut s'élever si haut, que nonnettes et curés se mirent à applaudir des deux mains l'orateur radical.

Nous terminerons ce trop rapide compte-rendu par la poésie suivante due à notre ami, le docteur Goure :

A Victor de Laprade

Renaiss dans Montbrison, ville de ton génie !
Du temps qui s'est passé la durée infinie
N'affaiblir point ici le noble souvenir
D'un nom que doit toujours répéter l'avenir.

On t'acclame, à Paris, dans le docteur édicte,
Et l'illustre palais, qui porte au frontispice
Le gigantesque sceau de l'immortalité
S'illumine aux reflets de la sérénité.

Dépeuille maintenant les pils de ton suaire ;
Le bronze la gagné sur le plomb funéraire.
Dans le berceau natal tu redeviens vivant ;
Il redonne le jour à son sublime enfant.

Revis par le ciseau, vainqueur de la nature,
D'un fils de ce pays qu'au temple de sculpture
Une invisible fée inscrit en secret
Le jour de sa naissance à côté du Puget.

De la nuit du tombeau déchire enfin les voiles ;
Apparais comme un dieu ceint du bandeau
D'étoiles.

Tenant le sceptre d'or dans un ciel azuré,
Régulant les flots d'argent et le flot éthéré.

Nous sommes à genoux, baignant ta main bénite ;
Tu nous souris encore, enfant de l'harmonie,
Poète aux chants si purs, qu'éclaire un doux rayon

Entre la rêverie et l'inspiration.

Dans le jardin d'Allard, sois au milieu des roses ;
Du Forez, tes amours du zénith, des laes bleus,
De la lyre, de toi, du beau, du merveilleux.

Qu'à tes pieds les printemps déposent leur couronne,
Pendant qu'au Panthéon la sépulture on donne,
A travers le fracas de la grande cité,
Vis au milieu des tiens, de l'orage abrité !

Feurs, le 15 juin 1888.

D'GOURÉ.

RÉPONSE DE JACQUES BONHOMME à l'Union Républicaine de Roanne

Messieurs les opportunistes de l'Union républicaine de Roanne ahuris, suffoqués par l'écrasante défaite que le suffrage universel leur a infligée à l'occasion des élections municipales, ont mis plusieurs semaines à recouvrer

la parole qu'ils avaient perdue. Cette pauvre gazette vient enfin de faire entendre quelques sons inarticulés qui démontrent que si elle délire, du moins on peut espérer que pour cette fois du moins elle ne mourra pas d'étouffement.

Dans son dernier numéro, elle exhale sa bile. Après en avoir déversé une certaine quantité sur l'ensemble du Conseil municipal, elle se soulage tout à fait en vomissant le reste sur MM. Lafont et Auboyer qu'elle traite d'hommes à mes convictions, sans courage, « insolents ou rampants, suivant les circonstances et leurs intérêts ».

A l'Union républicaine on peut estimer qu'un pareil langage est celui des gens bien élevés ; pour mon compte j'estime que c'est celui dont se servent les portières ou les hommes que la colère aveugle. Il est vrai que l'auteur n'a pas signé. Il a bien fait, l'Union termine en disant : « Qu'en dis-tu, Jacques Bonhomme ? »

Mon Dieu, Messieurs de l'Union républicaine, Jacques Bonhomme vient de vous parler. Il l'a fait de main de maître en vous mettant à la porte de sa maison. Il a probablement pensé qu'il avait pour ce faire de bonnes raisons.

Vous lui demandez déjà de parler encore !... Je crois que vous commettez une imprudence. En tous cas, soyez certains, que si le vous répond pas immédiatement, il le fera l'année prochaine, et vous n'aurez rien perdu pour attendre ; car lorsque Jacques Bonhomme se décide à parler et à nettoyer il le fait d'une façon propre et complète.

Donc, d'après l'Union, le Conseil municipal est un prodige en allouant aux sociétés de secours mutuels qui n'en recevaient pas, une subvention que d'autres sociétés analogues recevaient : En affectant 1000 francs de plus pour les pauvres à l'occasion de la fête nationale ; en faisant badigeonner l'intérieur de l'Hôtel de Ville après en avoir fait racle la crasse que nos aïeux avaient laissée s'épaissir... etc., etc.

Monsieur Auboyer répond en ce qui le concerne. Quant à l'Union, il répond aussi et dit à l'Union :

Un emploi temporaire d'expéditionnaire a été créé à la Recette municipale afin d'aider au Receveur dont le travail se trouve considérablement augmenté par suite des grands travaux du barrage et du lycée. M. Lafont a demandé que cet emploi fut donné à son fils, ex-employé à la Mairie et actuellement déplacé. Cela peut paraître un crime à l'Union républicaine. Quant à nous, nous n'avions jamais songé d'incriminer, par exemple, M. Riault, ancien conseiller municipal, d'avoir fait donner à son fils l'emploi d'architecte de la Ville ; et nous ajoutons que le père Riault était un bon conseiller municipal et que son fils reste un bon architecte de la Ville.

M. Raffin, ex-maire, a deux gendres. L'un était avocat, l'autre était notaire, juge au tribunal. Je n'ai jamais eu l'idée de trouver ce fait répréhensible. Monsieur Sardaine ne l'a pas été investi de fonction, ni d'emploi salarié, mais il a été décoré des palmes d'officier d'académie. Or, si plus d'un s'est dit : où diable a-t-il gagné la... palme ? Pour mon compte j'avoue que la chose m'a laissé parfaitement indifférent.

Mais où l'Union se ment à elle-même, ce qui est un comble de contre-vérité, c'est quand elle dit que j'ai sollicité « humblement de monsieur Audiffred « mon admission sur la liste des candidats républicains aux élections législatives de 1885 ». Dans son numéro précédent l'Union a dit que c'était M. Cancalon qui avait fait cette demande. Il faudrait pourtant s'entendre ; est-ce celui-ci ? est-ce celui-là ?

Quant à moi, il me semble que ce fut M. Cancalon.

Pressé par lui et d'autres amis pendant trois semaines, d'accepter la candidature, je finis par leur répondre : « Mes chers amis, vous voulez absolument faire de moi un candidat ? Eh bien ! consultez donc le grand Electeur, M. Audiffred ; celui en qui réside toute autorité pour faire tout, même les députés. Et vous verrez ce qu'il vous en dira. » Ce qui fut fait.

Ils l'ont vu, d'autres aussi, et moi par dessus le marché. J'aurais peut-être demandé une perception ; et j'aurais même désigné la susdite, en choisissant celle de Feurs.

Peste, je suis vraiment enchanté d'apprendre que je n'avais pas mauvais goût. Feurs est une bien jolie petite ville et son percepteur a dû faire plus d'un envieux. Si au lieu d'en exprimer mollement mon désir de l'obtenir, ainsi qu'on l'insinue, j'étais allé bravement me jeter aux pieds du grand maître, M. Audiffred, j'aurais peut-être réussi !... D'autant mieux que je pouvais avoir quelques droits à faire valoir : Par

exemple, mes charges de famille; mon peu de ressources, et plus de 34 ans de services administratifs. Je ne voudrais cependant pas dire que ces droits fussent supérieurs à ceux de beaucoup et par exemple à ceux de certain gascon qui après quelques années passées aux contributions indirectes est actuellement pourvu d'une bonne perception voisine et guette en attendant celle de Roanne.

Mais bon Dieu! pour un être arrivé là, que de platitudes ce pauvre garçon a dû commettre!

Ce n'est pas mon genre.

Enfin, l'Union républicaine m'attaque plus particulièrement. Je comprends parfaitement son dépit. Mais je l'engage, pour que son attaque ait de la portée, à rester dans la vérité ou tout au moins dans la vraisemblance.

Les hommes de l'Union semblent trouver bon de faire des personnalités et me choisissent pour leur principal point de mire. Cela se comprend, je le gène. Mais je les avertis que s'il leur convient de continuer contre moi ces attaques déloyales, ils me procureront l'occasion de répondre en éditant le public sur la loyauté de leurs inspirateurs.

A. LAFONT.

D'autre part, M. Antony Auboyer, maire de Roanne, nous prie d'insérer l'article suivant qu'il vient d'adresser à l'Union républicaine, en réponse aux insinuations que ce journal a formulées contre lui :

L'Union Républicaine m'accuse d'avoir demandé un bureau de tabac. Que Jacques Bonhomme et mes électeurs se rassurent; j'ai réclamé un droit cherement acquis, mais je n'ai jamais demandé la moindre faveur. J'engage l'Union à lire la loi du 30 juillet 1881 et surtout l'art. 5 qui m'est applicable; si elle veut être de bonne foi, elle conviendra qu'au lieu d'être un vulgaire ambitieux, je suis une victime. Si elle n'est pas sage, éclairée, je puis lui mettre sous les yeux et sous ceux du public un volumineux dossier qui prouvera que les opportunistes ne reconnaissent ni la justice ni le droit.

L'Union Républicaine pourrait-elle m'expliquer pourquoi, avant de dire que j'ai demandé un bureau de tabac, ce qui était mon droit, je le répète, elle m'a pas répondu un mot au Journal de Roanne, qui accuse son patron Adulfred d'en avoir fait octroyer un à un citoyen qui n'y avait d'autre droit que d'avoir été et d'être encore son agent électoral et l'exécuteur de ses basses œuvres.

Puisque l'Union me fournit l'occasion de l'interpeller, voudrait-elle aussi me dire ce que signifie le beau néologisme de l'imporquiste dont elle m'a gratifié dans un autre numéro? Par approximation, il me semble que cela voudrait dire que je suis de ceux qui se contentent de tout, qui acceptent tous les régimes. C'est, sans doute, parce que je suis n'importe lequel que l'Empire m'a transporté, que j'ai combattu et le 16 Mai et le gouvernement de Mac-Mahon, que je n'ai cessé de lutter contre les réactionnaires de toutes nuances, y compris les opportunistes; que j'ai été l'adversaire d'Audiffred aussitôt qu'il s'est enrôlé sous la bannière de Jules Ferry.

Cette pauvre Union a un tel dépit, qu'elle confond tout, non seulement le droit avec la faveur, mais encore le présent avec le passé. Dans le numéro du 17, elle me fait dire, au passé, que je me vante d'avoir chassé les opportunistes du Conseil et que j'espérais les voir bientôt chassés de toutes les Assemblées, tandis que c'est au présent qu'elle devrait dire que je me vante et que j'espère.

ANTONY AUBOYER.

CHRONIQUE LOCALE

Le Conseil municipal est convoqué en session extraordinaire pour aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR :

Hospice, comptabilité; — bureau de bienfaisance, comptabilité; — lycée de filles, comptabilité; — caisse d'épargne, comptabilité; — société de tir du 104^e régiment territorial d'infanterie, pétition; — concours musical, pétition; — budget additionnel de 1888, modification; — agrandissement de l'école de la rue Marengo, avis après enquête parcellaire; — entreprise de l'affichage sur les bâtiments communaux, communication; — octroi et abattoir, situation.

Rapport des commissions.

Administration municipale. — Services divers. — Par arrêté en date du 21 juin courant, M. le Maire a délégué MM. les adjoints à la direction des services suivants :

M. LAFONT, 1^{er} adjoint

1^o Travaux publics : Architecture, voirie, service des eaux, éclairage public, étalages, foires et marchés;
2^o Instruction publique : Bibliothèques, conférences;
3^o Beaux-arts : Théâtre, musée, école de dessin;
4^o Affaires militaires.

M. GUILLEMET, 2^e adjoint

1^o Etat-civil;
2^o Assistance publique : Hospice, Bureau de bienfaisance, secours divers;
3^o Octroi et abattoir;
4^o Contributions;
5^o Agriculture : Statistiques, sociétés d'agriculture et d'enseignement agricole.

En outre, par arrêté du 19 juin 1888, M. le Maire a fixé, à partir du 20 courant, l'ouverture des bureaux de la Mairie, à 8 heures du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre, et à 9 heures du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le même arrêté a décidé qu'un bureau de renseignements pour tous les services sera ouvert au public, à l'Hôtel-de-Ville, tous les jours non fériés, de midi à deux heures.

Nomination. — L'Officiel nous apprend que M. Juliet-Saint-Lager, secrétaire général de la Loire, est nommé sous-préfet de Meaux.

Nous ne savons encore par qui il sera remplacé.

Les processions. — Ainsi que nous le faisons prévoir dans notre numéro précédent, M. le Maire de Roanne a pris un arrêté interdisant les processions dans la ville de Roanne.

Cet arrêté vient d'être soumis à l'approbation préfectorale. Il sera sous peu affiché sur nos murs.

Au Théâtre de Roanne. — Le 30 juin aura lieu un *Grand Concert*, organisé au profit de la Société du Sou des écoles laïques, par la Chorale des Instituteurs roannais, avec le concours de l'Harmonie roannaise, de la Société dramatique du faubourg Mulsant, de M^{lle} Vincent, professeur au Conservatoire de Saint-Etienne, de M. Lacôme, du Grand-Théâtre de Lyon, etc.

PREMIÈRE PARTIE :

1^o Le Touriste (Gay), par l'Harmonie;
2^o Le Nez d'Isidore, chanson comique (Pragel-Bourgeois), par M. Lauerrois;
3^o Carmen, habanera (Bizet), M^{lle} Vincent;
4^o Les Lenteilles universitaires, monologue (J. Claretie), par N. D.;
5^o Arioso du roi de Lahore (Massenet), par M. Lacôme;
6^o L'Héliotrope, pour piano à 4 mains (Boissel), par M^{lles} L. et R.
7^o Les Epis (Monestier), par la Chorale.

DEUXIÈME PARTIE :

1^o Ouverture du Point (Jacob), par l'Harmonie;
2^o Une Femme, un Melon et un Horloger, vaudeville (Tarin-Delaunoy), société dramatique du faubourg Mulsant;
3^o Le Sou des Ecoles (Karl);
4^o Charité (Faure), par M. Lacôme.
5^o La Nourrice, monologue (Coppée), par N. D.
6^o La Grammaire de Baguasse, chanson comique (Arnaud-Seguin), par M. Lauerrois;
7^o Les Saisons, grand air (Nassi), M^{lle} Vincent;
8^o L'Orphéon, c'est le Peuple, par la Chorale.

Le succès est assuré, car M. Lacôme est un artiste de vrai mérite, doué d'une voix superbe. Il faudra donc se presser, si l'on ne veut pas risquer de ne plus trouver de billets.

Société de Tir du 104^e régiment territorial. — La levée des récoltes qui se fait autour du champ de tir ne permet pas de continuer les séances de tir. Celle du 24 juin courant n'aura pas lieu.

Les exercices reprendront le dimanche 8 juillet et les tir se feront à la distance de 300 mètres.

A ce propos, nous croyons intéressant de dire que la Commission du budget du Conseil municipal de Roanne a voté une somme de 300 francs pour supplément de subvention à cette Société.

Il n'est pas douteux que le Conseil ratifie cette décision.

Société philharmonique. — Cette Société donnera demain dimanche, à cinq heures du soir, un concert, aux Promenades, dont voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

1^o Louise-Marsch et Herblatzen, tyrolienne (Carl Faust);
2^o Ouverture de l'Ambassadrice (Auber);
3^o Marche turque (Mozart).

DEUXIÈME PARTIE

1^o Stéphanie, gavotte (Czibulka);
2^o Pique-Dame, ouverture (Von Suppé);
3^o Adrienne, grande valse (Fargues).

En cas de mauvais temps le concert sera renvoyé au dimanche suivant, 1^{er} juillet.

Fanfare de Roanne. — Cette société sous la direction de M. Rome-denne, donnera un concert, le jeudi 28 juin 1888, à 8 heures 1/2 du soir, au kiosque des Promenades.

PROGRAMME

Les Enfants de l'Ain, allegro (Dupart).
Fantaisie sur les notes de Jeannette (Massé).
Valse sur des motifs de la Périhole (Offenbach).
Fantaisie sur Aida (Verdi).
Lella, polka-mazurka (E. Davil).

Les Enfants de la Loire. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,
Veuillez être assez aimable pour annoncer dans votre estimable journal que le Sud-Est, journal de la Fédération du Rhône et de la région publie dans son n^o du 45 courant parmi les lauréats du concours de Clermont :

PRIX INDIVIDUELS — DEUXIÈME DIVISION
Barres à fond. — Prix : Michaud.
Sautoir. — Prix : Garde jeune.
Poupées.
Voltaire. — Prix : Poyet.

Prochainement à l'occasion de la remise officielle des médailles rapportées du concours de Clermont-Ferrand, la Société donnera une grande fête publique.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc., etc.
L^r Président,
E. BOMILLIOT.

Société dramatique du faubourg Mulsant. — Compte rendu de la soirée du 16 juin. Dès 7 heures 3/4 une foule nombreuse stationnait sur la place Victor-Hugo. A l'ouverture des portes, le théâtre a été envahi et dans l'espace de dix minutes, la salle était littéralement comble.

La Société a enlevé avec un entrain incroyable les deux vaudevilles : Les suites d'un premier lit et la Grammaire. Jamais ces jeunes artistes n'avaient joué avec autant de verve.

M^{lles} Agros et Dufour ont très bien chanté, la première : un nid dans l'aulépine; et la seconde : la valse des 100 Vierges.

Toutes deux ont été bissées.

Emile Marchal a très bien enlevé : la grève des Forgerons, poésie de François Coppée.

Nous avons remarqué avec grand plaisir, le duo pour piano et violon. Le piano était tenu par M. Camille (pianiste très dévoué de la Société); le petit Maximin, âgé de 7 ans, a très bien su conduire sa partie de violon.

M. Degueque, qui avait prêté son concours, a très bien chanté : le Roi de Bohême.

Enfin tout le monde s'est retiré emportant un bon souvenir de la Société.

Les Sauveteurs. — La fête n'a pu être complète, à défaut du soleil.

Ce n'est qu'à trois heures de l'après-midi que dimanche les exercices ont commencé.

Mais comme, en somme, malgré le mauvais temps, la foule était fort nombreuse, les jouteurs n'ont manqué ni d'entrain, ni d'ardeur.

Mais le plus intéressant du programme était sans contredit la course de nage et d'ensemble faite par les cinq sections qui doivent prendre part au concours de Chalon-sur-Saône, le 1^{er} juillet.

Enfin — et c'est là le point important — la journée a dû être bonne pour la jeune Société. La voilà définitivement constituée, avec de l'argent en caisse, et elle ne peut manquer d'en trouver encore, tant son but est louable.

Elle a du reste eu, malheureusement, l'occasion de faire ses preuves il n'y a pas longtemps.

Fête des épiciers et droguistes.

— Les Employés d'épicerie et droguerie des villes de Roanne et du Coteau donneront, dans la Grande salle de Venise, un *Grand Bal*, à l'occasion de leur fête annuelle, aujourd'hui samedi 23 courant, à 8 heures du soir.

Pour les pauvres. — Il a été versé à la Mairie de Roanne la somme de 17 fr. 15, produit de la quête faite pour les pauvres au bal de la Fête de la corporation de MM. les Bouchers.

Ménagerie Pianet frères. — Nous avons, la semaine dernière, dit tout le bien que nous pensions de cette importante ménagerie.

La visite que nous y avons faite nous a confirmé encore dans notre bonne opinion.

Nous engageons donc nos lecteurs à se presser s'ils veulent visiter cette collection, une des plus belles que nous connaissions.

M. Pianet quittera Roanne mardi prochain. Il donnera encore trois représentations, à 8 heures 1/2, et une demain dimanche, à 3 heures 1/2 de l'après-midi.

Le prix des places est fixé ainsi : Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr. — Troisièmes, 0,50 cent.

Les militaires non gradés et les enfants au-dessous de 8 ans paieront demi-place.

Agression. — Dimanche soir, vers neuf heures et demie, M. Dessalles, photographe rue du Collège, était allé à la rencontre de sa femme sur la route de Villefontaine, en compagnie de son neveu et de sa nièce.

En attendant le passage de la voiture, ils s'étaient assis au bord de la route, sur un tas de pierres, en face du Mayolet. Bientôt passeront trois faucheurs se rendant à la place. L'un d'eux demanda des allumettes à M. Dessalles, sur un ton assez cavalier.

Bien qu'il ait obtenu à leur demande, ce dernier se vit assailli par les trois hommes, qui le renversèrent et le rouèrent de coups, une fois sur le sol.

Les blessures de M. Dessalles ne présentent heureusement pas de gravité, il a fait sa déclaration à la police, mais il n'a pas reconnu pour ses agresseurs les individus qui avaient été arrêtés pour ce fait le lendemain.

Vol audacieux. — M^{lle} Echasson française, laitière, de Perreux, avait laissé jeudi, comme elle en a coutume, sa petite voiture sur la place de l'Hôtel-de-Ville pendant qu'elle allait à domicile porter sa marchandise.

Pendant son absence, des malfaiteurs lui ont dérobé un panier contenant 2 kilogrammes de beurre et 2 douzaines d'œufs.

La police recherche les auteurs de ce vol, mais elle ne les a pas trouvés au moment où nous écrivions.

Tentative de vol. — M. Mure, tailleur de pierres, rue du Rivage, rentrait chez lui avec sa femme, dimanche soir vers neuf heures, quand ils virent une lame de leurs persiennes enlevée et un carreau de vitre cassé. Pourtant les malfaiteurs n'avaient rien emporté, ayant sans doute été gênés dans leur opération.

Une surprise peu agréable. — Charles Duret, âgé de 45 ans, domicilié à Lyon, a été arrêté et conduit au poste dimanche soir, au moment où il se promenait rue Nationale.

On lui a montré une dépêche du parquet de Vienne le concernant et ordonnant son arrestation immédiate.

Il avait, paraît-il, pour spécialité de faire à des maisons de Paris, sous un faux nom et en indiquant une fausse adresse, des commandes importantes de livres, qu'il revendait ensuite à vil prix; puis il quittait immédiatement la localité.

Commencement d'incendie.

Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi, à quatre heures du soir, quai du Bassin, maison Duvergier, dans un grenier occupé par le sieur Saquet, mécanicien au P.-L.-M.

Grâce aux efforts de ce locataire, secondé par les voisins, ce commencement d'incendie n'a pas eu de suites graves. Les dégâts sont de peu d'importance.

La misère. — Dimanche dernier, une pauvre femme, âgée de 75 ans au moins, descendait la rue Elisabeth, lorsqu'elle fut prise d'une faiblesse. Elle serait infailliblement tombée sur la chaussée sans M. Durif, de la maison Sambardier et Durif (Belle Jardinière), qui s'empressa de lui porter secours.

Après un moment de repos dans les magasins de la Belle Jardinière, la pauvre femme a pu rentrer chez elle.

Acte de probité. — M. Geynet Stéphane a rapporté mardi, au bureau de police, une bourse en toile contenant 34 fr. 50, qu'il a trouvée rue Nationale.

Tribunal Correctionnel de Roanne

Outrage public à la pudeur. — On se souvient qu'un jour de fête des deux frères Penet se sont arrêtés pour satisfaire un besoin naturel, sur le pont du Coteau, tout à côté de l'unique vespasienne de Roanne.

Cette plaisanterie d'un goût douteux, coûtera 15 jours de prison à M. Penet aîné qui a fait défaut.

Son frère s'étant présenté à bénéficié des circonstances atténuantes. Il en sera quitte pour 16 francs d'amende.

Délits de pêche. — En sa qualité de récidiviste, Lafont, qui a été surpris à pêcher en temps prohibé, a été condamné à 2 jours de prison et 300 francs d'amende.

Le tribunal a été plus indulgent pour Desmurger et Dessertine, bien qu'ils aient jeté de la chaux dans la rivière.

Ils ont été condamnés l'un et l'autre à 24 heures de prison et 50 francs d'amende.

CHRONIQUE RÉGIONALE

CHARLIEU

Les Prévoyants de l'avenir. — L'anniversaire de la création de la 63^e section des Prévoyants de l'avenir, à Charlieu, aura lieu le dimanche 24 courant. Il se composera :

1^o D'un banquet, à midi, hôtel Monchalin, prix : 3 francs ;

2^o D'un bal, dans la grande salle des Halles, dont l'ouverture aura lieu à 8 heures et demie. L'entrée de la salle et du bal est fixée à 2 francs par personne et 3 fr. pour un cavalier et une dame.

Pour les sociétaires porteurs de leur carte et autant que possible de leur insigne (on en trouve chez les receveurs) l'entrée est de 0,25 centimes seulement; de même pour le père ou la mère accompagnant une sociétaire seule.

A l'entrée du bal, il y aura un bureau pour recevoir les adhésions; ceux qui se feront inscrire et paieront leur admission, plus 2 cotisations, soit 4,50, seront admis au bal au même titre que les anciens sociétaires.

L'orchestre sera dirigé par M. Joanny Disson.

La Patriote. — Le concours de tir au fusil de guerre, organisé par La Patriote, a eu lieu dimanche dernier.

Malgré le mauvais temps de nombreux amateurs ont répondu à l'invitation du Comité.

Toute la journée les échos du Sornin ont été troublés par le bruit de la fusillade endiablée de 150 tireurs. Le tir a donné des résultats très satisfaisants; les progrès accomplis par les sociétaires sont vraiment remarquables.

Le lendemain, le Comité de La Patriote a festoyé, suivant l'usage consacré, sur le champ de bataille.

Nos vaillants tireurs ont eu soin de réserver la place d'honneur à la liqueur des braves, au généreux vin de la vieille Gaule !!

NOMS DES LAURÉATS

Tir au fusil Gras. — 1^{er} prix, M. Oudin, gymnaste (84 points sur 90); 2^e prix, M. Perraud, membre associé (80 points sur 90); 3^e prix, M. Suchet, membre associé; 4^e prix, M. Bourlot, moniteur; 5^e prix, M. Bannelier, sous-directeur de tir.

Tir réduit. — 1^{er} prix, M. Déchavanne; 2^e prix, M. Renaud; 3^e prix, M. Fischer; 4^e prix, M. Devillaine.

Tir Flobert. — 1^{er} prix, M. Bourlot; 2^e prix, M. Devillaine; 3^e prix, M. Laroche.

LA PACAUDIÈRE

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez me permettre de vous demander d'insérer ces quelques lignes sur le résultat d'une protestation formulée par un groupe de républicains de La Pacaudière, contre les élections municipales de cette commune.

L'affaire a été appelée samedi, 16 courant, devant le conseil de Préfecture de la Loire.

La protestation était basée en partie sur des manœuvres frauduleuses, très caractérisées, pendant le dépouillement.

Plusieurs électeurs avaient surpris le porteur de bulletins de la liste réactionnaire, cherchant à glisser un ou plusieurs bulletins dans la main que tendait celui chargé de l'appel des noms.

On a tort, on a insisté pour avoir une enquête sur place, rien n'y a fait.

Les deux personnes représentant le groupe républicain de La Pacaudière, à la séance du conseil de Préfecture, ont entendu ce tribunal administratif déclarer que tout était pour le mieux.

Le jugement n'est pas encore rendu, et on se demande s'il ne contiendra pas des éloges à l'adresse des deux auteurs de cette petite duperie.

Comment, un fait est démontré, expliqué, des témoins sont là qui demandent à être entendus, et les fonctionnaires, chargés de veiller au bon fonctionnement du suffrage universel, n'ont pas l'air de comprendre que ce suffrage a été faussé.

Il est vrai, qu'en accordant bonne justice on aurait bien chagriné cette chère réaction locale.

Mais, s'il y a des juges à Berlin, il y en a peut-être aussi au Conseil d'Etat de France, et l'affaire va y être portée, sachez-le bien, Messieurs les réactionnaires.

L'opinion publique vous a d'ailleurs déjà condamnés, et si des mains obéissantes vous ont fait conseillers municipaux, vous ne serez jamais que des invalides du suffrage universel, si toutefois vous êtes maintenus.

Nous savons bien que vous avez pour vous l'influence de l'argent, mais cela ne suffira pas toujours.

Dans une commune comme la nôtre, où le chef de la réaction riche et généreuse a sa disposition absolue, le maire qui est son esclave et son obligé, l'adjoint qui est son fermier, la lutte est difficile pour les républicains, mais ils ne failliront pas, quand même, en se souvenant des paroles du père Philibert, notre maire, restées célèbres.

« En tout, disait-il, il faut une base, un principe et un noyau. »

« Et vous « votez » que nous aurons tout ça pour nous un jour. »

Seulement le père Philibert ne sera pas des nôtres.

Agréez, Monsieur le Rédacteur l'expression de mes meilleurs sentiments.

Un abonné.

Bataille de dames. — Nous avons raconté par le menu, la semaine dernière, les amours du sieur X... avec deux cocottes de Courty près Melay.

N'y pouvant sans doute plus tenir, le malheureux a quitté la commune, ce qui a amené une réconciliation entre les belles.

Leur rage n'est pourtant pas éteinte, la plus jeune est allée trouver une pauvre vieille de 72 ans et l'a accusé d'avoir fait partir son amant. Mais la vieille a les poignets encore solides, elle a plumé la cocotte d'importance. Ainsi finira sans doute cette comédie.

Une innovation.

— Le vicaire renommé « la machine à vapeur », dont nous avons eu déjà l'occasion de parler vient de doter notre commune de douze petits curés.

Nous ne voyons pas d'inconvénient à cela, mais pourquoi diable! leur a-t-il mis une calotte rouge avec des robes noires.

C'est manquer de goût, M. l'abbé.

CROZET

Pater noster. — Notre commune vient d'être pourvue d'un nouveau curé qui a débuté en s'attaquant aux républicains qu'il n'aime guère, pas plus qu'il n'aime, paraît-il, les couleurs nationales.

Aussi lui a-t-on dédié le Pater suivant :

Notre père qui êtes à Crozet; que votre nom soit sanctifié; que vos fidèles augmentent; que votre volonté soit faite par eux comme dans les grands couvents.

Donnez-nous aujourd'hui notre part quotidienne des recettes du tronc de l'Eglise; faites nous remises de nos dettes comme nous pardonnons à nos créanciers; ne nous donnez pas la tentation d'aller vous trouver et défiliez-nous du ministère Floquet qui va nous faire de bonnes réformes.

Ainsi-soit-il!

Incendie. — M. Mercier, tisseur, a été victime d'un incendie qui s'est déclaré dans la nuit de lundi à mardi.

Le pauvre homme a fort heureusement pu sauver ses trois petits enfants couchés dans le même lit; mais il a à enregistrer de très fort dommages matériels. Tout a été détruit, M. Mercier était assuré.

AMBIERLE

Une femme qui se grise. — M^{lle} O... est prêtresse de Bacchus. Quand elle a sa culotte — ce qui lui arrive une fois par semaine en moyenne — elle fait la grimace à ses voisins et leur crie : « Tas de pelés! de rogneux! etc... »

Ceux qu'elle traite de cette façon assurent que c'est une vieille artiste retraitée. Nous n'y contredirons point.

CHANGY

</

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE

PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

Emprunt de 720 millions
Emprunt autorisé conformément aux prescriptions
de la loi du 21 mai 1836,
par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie
ou responsabilité de l'Etat

Souscription publique à Deux Millions d'Obligations à Lots
ÉMISES A 360 FRANCS
RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN
Payables semestriellement les 1^{er} Décembre et 1^{er} Juin de chaque année
REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS
dans un délai maximum de 99 ans

TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE
6 tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913. — 1^{er} tirage, le 16 Août 1888
3 LOTS DE 500,000 FR. — 3 LOTS DE 250,000 FR. — 6 LOTS DE 100,000 FR., ETC.

16 Août	15 Octobre	15 Décembre	15 Février	15 Avril	15 Juin
1 lot de 500.000 1 — 100.000 2 lots de 10.000 20.000 2 — 5.000 10.000 5 — 2.000 10.000 50 — 1.000 50.000	1 lot de 250.000 1 — 100.000 2 lots de 10.000 20.000 2 — 5.000 10.000 5 — 2.000 10.000 50 — 1.000 50.000	1 lot de 500.000 1 — 100.000 2 lots de 10.000 20.000 2 — 5.000 10.000 5 — 2.000 10.000 50 — 1.000 50.000	1 lot de 250.000 1 — 100.000 2 lots de 10.000 20.000 2 — 5.000 10.000 5 — 2.000 10.000 50 — 1.000 50.000	1 lot de 500.000 1 — 100.000 2 lots de 10.000 20.000 2 — 5.000 10.000 5 — 2.000 10.000 50 — 1.000 50.000	1 lot de 250.000 1 — 100.000 2 lots de 10.000 20.000 2 — 5.000 10.000 5 — 2.000 10.000 50 — 1.000 50.000

Par an, 366 lots s'élevant à Fr. 3.390.000

4 tirages par an, du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement
2 LOTS DE 500.000 FR. — 2 LOTS DE 250.000 FR. — 4 LOTS DE 100.000 FR., ETC.

16 Août	15 Novembre	15 Février	15 Mai
1 lot de 500.000 1 — 100.000 1 — 10.000 1 — 5.000 5 lots de 2.000 50 — 1.000	1 lot de 250.000 1 — 100.000 1 — 10.000 1 — 5.000 5 lots de 2.000 50 — 1.000	1 lot de 500.000 1 — 100.000 1 — 10.000 1 — 5.000 5 lots de 2.000 50 — 1.000	1 lot de 250.000 1 — 100.000 1 — 10.000 1 — 5.000 5 lots de 2.000 50 — 1.000

Par an, 236 lots s'élevant à Fr. 2.200.000

Le paiement des lots aura lieu un mois après chaque tirage

Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots seront garantis par un dépôt
de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français, conformément
aux termes ci-après de la loi du 8 juin 1888 (art. 1^{er}, paragraphe 4) :

« Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le paiement des Lots seront garantis par un
dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français. »

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à
400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou Titres garantis par le Gouvernement Français sera administré par une
Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

PRIX D'ÉMISSION PAYABLE COMME SUIT :

1 ^{er} Versement	20 fr. en souscrivant	20 fr. »
2 ^e	40 fr. à la répartition (du 5 juillet au 10 juillet 1888)	40 »
3 ^e	60 fr. du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an	59 84
4 ^e	60 fr. du 5 au 10 Novembre 1888	59 18
5 ^e	45 fr. du 5 au 10 Février 1889	43 44
6 ^e	45 fr. du 5 au 10 Mai 1889	43 10
7 ^e	45 fr. du 5 au 10 Août 1889	43 60
	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1889, sous déduction des intérêts à raison de 4 0/0 l'an, jusqu'au 1 ^{er} Décembre 1889	41 18
	TOTAL	349 fr. 34

timbre compris

La Souscription sera ouverte et close le 26 Juin 1888

A la Compagnie Universelle du Canal Interoocéanique, 46, rue Caumartin.
A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.
Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 73, rue de la Victoire.
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
A la Société Générale, pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Capucins.
A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.
A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Et dans leurs
bureaux de quartiers,
à leurs
agences en province
et à l'étranger
et chez
leurs correspondants
en France
et à l'étranger

On peut souscrire dès à présent, par correspondance

A VENDRE

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT

1^o LE DOMAINE DES ABBÉS

situé à 400 mètres du bourg de Noailly
12 kilomètres de Roanne, 6 kilomètres de la gare de
Saint-Germain-Lespinasse et à 6 kilomètres de la gare de
Pouilly-sous-Charlieu ;
D'une contenance totale de 38 hectares.

Composé de :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation en très bon
état ; 6 hectares de jeunes Vignes, de 2 et 3 ans ; 15 hec-
tares de Prés, de première qualité ; et 17 hectares de
Terres, Jardins et Pièce d'eau ;

2^o Une PARTIE du DOMAINE de CHARVIGNIÈRE

De 15 hectares environ, avec bâtiments neufs et terrains
propices pour la vigne

3^o Le Pré du Pont-Saint-Pierre

d'une surface de 4 hectares 53 ares
Touchant la route de Saint-Germain-Lespinasse

4^o UN PRÉ situé au bourg de Noailly

de un hectare 60 ares

S'adresser pour tous renseignements et traiter :

A M. GOUJAT (Philippe), propriétaire à Tarare, rue
Projetée.

VENTE par LICITATION

En un seul Lot
D'UN

VASTE IMMEUBLE

Situé à Roanne, rue de la Bascule

Consistant en plusieurs corps de bâtiments à usage d'ha-
bitation, hangar, dépôt, remise, écurie, cour, aïssances
et jardin, dépendant de la communauté ayant existé
entre Antoine BOULÈGUE et Jeanne BOULÈGUE.

Adjudication au MARDI 3 juillet 1888, à 9 heures du matin

En l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, devant
M. GIRAUD, juge-commissaire

MISE A PRIX 12,000 fr.
REVENU SUSCEPTIBLE D'AUGMENTATION. 1,600 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e CORNELOUP,
avoué poursuivant, ou à M^{es} VERRIÈRE et LERICHE, avoués
collicitants.

POUR EXTRAIT :

Signé : CORNELOUP.

AU LOUIS D'OR

J. BARRÉ

HORLOGER DE LA VILLE

17, Rue des Bourrasnières. — ROANNE

A mon grand choix d'Horlogerie et Bijouterie, j'ai ajouté un nouvel
assortiment d'optique et lunetterie.

PINC-NEZ A SYSTÈME NOUVEAU

qui tient solidement sur tous les nez

Mon plus grand soin est porté sur le choix de mes verres de Lunettes
et Pinc-nez ; même dans les montures ordinaires, je n'emploie que des
verres fins de première qualité.

PINC-NEZ FUMÉS pour le soleil, avec cordon, 1 fr. 50

BIJOUTERIE, ORFÈVREURIE, BRONZES

Pendules et Objets d'art

PAUL LARDET

32, rue Nationale, à ROANNE

Prix modérés — Réparations de Bijoux — Prix modérés

QUINA NATURE

Le QUINA NATURE, apéritif des gourmets,
est aujourd'hui passé dans la consommation publique ;
on le trouve dans tous les Etablissements de 1^{er} ordre :
cafés, comptoirs, cercles, restaurants, etc., etc.
C'est un apéritif classé dans la catégorie des
produits hygiéniques approuvés par le Comité
consultatif de France (arrêt, cour d'appel, Lyon,
8 mars 1888).

ALBERTIN, entrepositaire à Roanne

AVIS

A MM. LES PROPRIÉTAIRES AGRICULTEURS

Grande Fabrique Roannaise

TUYAUX & AQUEDUCS

en Ciment

M. J. BOULARD, entrepreneur hydrographe
13, rue Carnot, à ROANNE

Dépôt de CEMENTS, premières marques : CHAUX du Teil, etc.

Envoi franco de PROSPETUS, sur demande

DÉPOT ET SUCCURSALES :

LE COTEAU (Loire).
AMBIERLE.
LA PACAUDIÈRE.
CHARLIEU.
FEURS.

MARIGNY (Saône-et-Loire).
MOULINS (Allier).
RIOM (Puy-de-Dôme).
St-GERMAIN-LESPINASSE.

PAPIERS PEINTS

Manufacture de Sans-Souci

PRÈS LYON

Seul dépôt à Roanne :

M. DAMON, 8, rue de la Sous-Préfecture

Vente directe, aux prix de fabrique, de
TAPISSERIES RICHES et ORDINAIRES

GRAND CHOIX DE NOUVEAUTÉS

A Vendre
PETIT CHEVAL

ET

Petite VOITURE toute neuve

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE
JOLIE MAISON

de revenu

Nouvellement construite dans
un quartier d'avenir.PRIX : 28,000 FRANCS
Revenu : 6 %

A VENDRE

1^o Un titre de rente au

porteur 4 1/2 pour cent.

2^o Deux obligations auporteur de l'emprunt commu-
nal 1880.S'adresser au bureau du jour-
nal.

A VENDRE

Une MAISON avec annexe,
de construction récente, fau-
bourg Mulsant.

Prix : 20,000 francs
Revenu : 6,50 %

S'adresser au BUREAU DU JOURNAL

LE RADICAL ROANNAIS

SE TROUVE AU

Café DUPIN

10, Place Fournayon, 10

SAINT-ÉTIENNE

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS & SUR MESURE

LIVRAISON EN 48 HEURES

Ancienne Maison PLANCHET. — Antoine SAMBARDIER et A. DURIF, successeurs

SAISON D'ÉTÉ 1888

La Maison A LA BELLE JARDINIÈRE est, sans contredit, la seule Maison de commerce de ROANNE, dont
la réputation d'équité et de confiance soit établie ; c'est la seule qui donne aux Acheurs les meilleures
conditions de Bon Marché et d'élégance.

M. Antoine SAMBARDIER, coupeur de premier ordre, ancien collaborateur
de la Maison, dont la réputation n'est plus à faire, se met à la disposition de la Clientèle
et fera tous ses efforts pour conserver à la Maison la réputation dont elle est fière

Les frais généraux étant restreints ; n'ayant pas de frais de gérance,
la Belle Jardinière peut donner à ses Clients des VÊTE-
MENTS DE PREMIER CHOIX, à des PRIX EXCEPTIONNELS, et
ne laissant rien à désirer, pour la coupe et la
solidité.

LA BELLE JARDINIÈRE
La Maison la plus ancienne et la mieux connue de Roanne

LA
Belle Jardinière
OFFRE

A sa nombreuse Clientèle, un choix considérable de

COSTUMES complets en
belle toile, à
des prix incomparables de BON MARCHÉ

JAQUETTES et VESTONS en très bel alpage à des prix fabuleux

COSTUMES d'enfants, de 3 à 9 ans, depuis..... fr. 12 COMPLETS haute nouveauté, depuis..... fr. 31

VÊTEMENTS de travail, extra forts, depuis, fr. 18 | PANTALONS drap Elbeuf, tout laine, depuis.. fr. 9 | PARDESSUS mi-saison, col velours, depuis 22

Grand arrivage de Nouveautés d'été, pour VÊTEMENTS COMPLETS

COMPLETS CÉRÉMONIE REDINGOTE ou HABITS Gilet et Pantalon, drap noir, première qualité, coupe élégante, depuis..... fr. 35

La BELLE JARDINIÈRE ne recule devant aucun sacrifice pour satisfaire sa Clientèle. — Des Morceaux pareils sont remis avec chaque Vêtement

RAYON SPÉCIAL DE BELLES DRAPERIES POUR VÊTEMENTS SUR MESURES

La Maison se charge de toutes les commandes qui seront adressées par la poste. — Envoyer les Mesures

ON REND L'ARGENT, SANS DIFFICULTÉ, A TOUT ACHETEUR DONT L'ACHAT A CESSÉ DE PLAIRE

Ne pas confondre avec les maisons similaires. — PLACE D'ARMES, angle de la rue Nationale, A ROANNE

Vu par nous, Maire de Saint-Etienne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Saint-Etienne, le juin 1888.

Le Maire,

Le gérant, GUILLOT.